

Convention tripartite 2024-2027 : un texte à rebours des besoins de nos usager.es et ... des nôtres !

La CGT a été la seule organisation syndicale à se prononcer contre ce projet de convention tripartite. D'abord lors du Conseil d'Administration de France Travail le 29 mars, puis en CSE le 10 avril et enfin lors de la tenue du 1^{er} Conseil National pour l'Emploi le 11 avril.

Cette convention que les protagonistes ont voulue « *courte et orientée « finalités » pour garder de la souplesse sur les modalités opérationnelles* » est en fait une convention en « **mode projet** », adaptable et ajustable par voie d'avenant au gré des futures décisions gouvernementales. Rappelons que l'année 2024 est une « *année de transformation* » avec près d'une quarantaine de tests et autres pilotes au programme...

Mais même « *sans rentrer dans les détails du « comment »* », ce texte assume « **une véritable culture de la performance** » – via le pilotage par les résultats et la recherche effrénée d'efficacité – incompatible selon nous avec nos missions de service public.

Résultat du vote au Conseil d'Administration France Travail sur la Convention Tripartite :
Contre : CGT
Pour : Représentants de l'Etat – Patronat – CFTC – CFDT – FO
Abstention : CGC

Et les moyens dans tout ça ? La création de France Travail et les nouvelles attributions qui en découlent vont devoir se faire à quasi iso-effectif (+ 300 ETP France entière seulement pour l'année 2024). Autrement dit, **faire encore et toujours plus, avec encore et toujours moins !** Alors c'est là qu'intervient la carte « **sous-traitance** ». Externaliser là-aussi encore et toujours plus une partie de

nos activités voire carrément, nos missions tout court ! Les présentations faites au fil des instances (nationale et régionales) le prouvent un peu plus chaque mois :

France Travail fait bien le choix de l'externalisation plutôt que des effectifs.

Et puis il y a le « **cadre financier** » nécessaire pour « *la bonne réalisation des missions de l'opérateur* » : une contribution annuelle de l'UNEDIC fixée à 11% depuis 2020 (détournement de cotisations sociales que le gouvernement verrait bien grimper de quelques points...) masquant mal un **désengagement toujours plus prononcé de l'Etat** dans le budget de Pôle emploi hier et de France Travail aujourd'hui. Alors que la Macronie a fait du « **Plein emploi** » une priorité, cette dernière souffre d'ores et déjà d'un « **allègement** » de **600 millions d'euros sur les 3 prochaines années**. Quel « *coup de rabot* » pour paraphraser notre DG !

Nos usager.es vont donc être soumis à **encore plus de pressions** : entre contrôle de la recherche d'emploi rénové, contrat d'engagement dynamique et course aux compétences au détriment de la qualification, ces derniers n'auront plus qu'à **se conformer aux besoins des entreprises** et à **accepter un emploi non choisi et précaire** (ou une activité non-rémunérée comme l'illustre l'article de Médiapart sur les actions de formation préalables à l'embauche à Chanel - Millau s'apparentant à du travail dissimulé...). Et c'est sans parler de la prochaine contre-réforme de l'Assurance Chômage, à n'en pas douter, impitoyable saignée qui mettra KO le régime paritaire.

MASTER CLASS « DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC »



En bref

Mantes la Jolie : Dépôt d'une alerte pour danger grave et imminent !

Voilà des lustres que nous interpellons la Direction sur la situation de Mantes la Jolie. Malgré nos alertes répétées, RIEN. Ou si : la situation s'est encore dégradée. Alors nous passons au niveau supérieur.

Conformément au Code du Travail, nous avons engagé une procédure de **Danger Grave et Imminent (DGI)** et avons invité l'ensemble des organisations syndicales à nous rejoindre.

Prochaine étape : la mise en place d'une enquête conjointe entre représent.es du personnel et représentant.es de la Direction. On ne lâche rien !

Jeunes + QPV = CEJ ?

Sur le site du Ministère du Travail, (de la Santé et des Solidarités), le CEJ est présenté comme « *un accompagnement individuel et intensif* », destiné aux « *jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.* »

Quelle surprise donc d'apprendre en agence que désormais, cet accompagnement serait réservé aux seul.es jeunes résidant en QPV !

La Direction se justifie : « *tout n'est pas figé ! Cette réorientation a été voulue par le gouvernement et la Direction Générale* ». Et d'ajouter : « *C'est normal pour un Service Public d'orienter nos efforts vers ceux qui en ont le plus besoin...* »

Non. Ce qui serait normal, c'est de donner les moyens au Service Public d'apporter le même service à celles et ceux qui en ont besoin, nonobstant l'adresse ou tout autre critère.

Prospection entreprise : 9 millions pour le privé !

« France Travail remet la relation entreprise au cœur de la stratégie emploi ». Notre établissement semble découvrir que la relation entreprise fait partie de nos missions et que cette dernière commence par le commencement à savoir, rencontrer les entreprises... Pour cela, la Direction s'appuie sur des enquêtes (toutes externes) alors même que des travaux sur le sujet ont déjà été menés en interne. Ainsi, en mars 2016, une évaluation de la démarche de prospection auprès des entreprises (disponible sur le site institutionnel de FT) concluait sur « l'impact positif sur le volume et la qualité des recrutements ».

Alors, aux grands maux, les grands remèdes ! Vous pensiez que les recrutements massifs au sein des SE allaient permettre un retour des « visites entreprise » ? Que nenni ! **La Direction Générale préfère offrir un marché de 9 millions d'euros au privé**, dans le cadre d'une « expérimentation » portant sur 50 000 entreprises ! Le prestataire aura ainsi la charge de « prendre et d'effectuer des RDV de prospection téléphoniques ou physiques » afin de « qualifier le fichier entreprise confié ; identifier les besoins de recrutement ; développer la notoriété de France Travail par la promotion de son offre de service ; recueillir des informations qualitatives sur ces établissements et accompagner les entreprises sur les services à distance ». Et que dire de la mise à disposition de nos fichiers à des officines privées ? Gouvernement et direction ne s'inquiètent manifestement pas d'un potentiel « détournement de finalité »... Mais que l'on se rassure ! « Pour tout besoin capté lors des entretiens de prospection nécessitant une prise de relais par un Conseiller France Travail », une « demande de contact » sera créée.

Cette expérimentation vient se superposer à la « Prospection partenaire » qui sera développée, dans le cadre de la mise en place de FT, par la création de « task force » sur chaque bassin et dont nous ne savons rien à ce jour.

7 régions sont concernées par cette expérimentation. En IDF, 4 DT sont concernées : Paris, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis (Centre et Est) ainsi que le Val-de-Marne (Ouest et Est), ce qui concerne un peu moins de 22 000 entreprises à prospecter.

On se serre en agence pour laisser la place aux DT !

Après la DT du 95 relogée à l'AFT de Cergy, c'est au tour de la DT du 91 d'intégrer une agence de son territoire ! L'AFT d'Evry a été élue agence d'accueil, avec réduction du nombre de postes de travail à la clé.

L'optimisation des m² encore et toujours au programme de ces opérations de relogement...

Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Un autodiag avant le diag

Dans le cadre d'Accélérer les recrutements et d'Action Recrut', un diagnostic partagé avec l'entreprise a été mis en œuvre. Dans « un contexte de tension du marché du travail » (!), la Direction souhaite aller un peu plus loin en testant un « autodiagnostic réalisé par les entreprises », « outil d'approfondissement et d'enrichissement » dicit la DR. L'idée : fournir à l'entreprise « des éléments lui permettant de mieux qualifier son besoin de recrutement en autonomie » et « outiller le conseiller sur le champ du diagnostic afin de mieux identifier les freins/ difficultés aux recrutements pour mobiliser le plus tôt possible les solutions adaptées ». Cet autodiag, créé par des collègues d'ARA, ne nous a pas été présenté. On sait « juste » qu'un lien devra être envoyé et que les items couvrent « toute la chaîne de recrutement ».

Deux cas d'usage vont être expérimentés : lors des « entretiens préventifs », lors d'un dépôt d'offre et en « coordination avec les partenaires » dans le cadre du « aller vers ». La Direction se veut rassurante : cet outil sera à la main des équipes et il n'y aura pas d'utilisation systématique.

En IDF, ce sont les agences de la Seine et Marne Nord qui vont s'y coller pour le 1^{er} cas d'usage. 6 territoires concernés, soit 17 agences, 111 CDE et 19 REA. Quant au 2^e cas d'usage, les lauréats sont la Plaine Commune (Saint-Denis et Saint-Ouen) ainsi que le territoire de Saint-Quentin en Yvelines.

Tension sur le Marché du Travail... ou pas ?

Test réalisé sans aucun trucage lundi 29 avril 2024 à 12h30

1 271 309 offres répertoriées sur le site de France Travail. Sur ces offres, seules 116 842 sont en CDI à temps plein, soit à peine 1 offre sur 10. Les offres FT représentent quant à elles 82% de ce volume (95 911). Donc, parmi les offres « agrégées » (saisies par les sites privés « partenaires ») seules 0,8% sont en CDI. 2 conclusions :

- 1) C'est toujours mieux quand les agent.es du service public font le travail
- 2) Si les entreprises commençaient par proposer des emplois attractifs, il y aurait moins de « tensions »

Fusion d'AVS Tech et du CNRJ

Centralisation du traitement de l'Annexe 1 Journaliste France entière portée par une équipe CNRJ de seulement 6 GDD, accompagnement des journalistes francien.nes par 4 CDDE et intégration de cette équipe au sein d'AVS Technicien.nes de Saint-Denis sans aucune étude d'impact réalisée sur l'agence spécialisée dionysienne : la CGT s'est exprimée **contre** ce gloubi-boulga (cf Bilan CSE mars 2024).

POUR : CFTC, CGC et SNAP

CONTRE : CGT, CFDT, ASPE, FO et SNU

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>
Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>
Sur X : <https://twitter.com/cgtpeidf>
Sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf>
Et maintenant sur Instagram ! <https://www.instagram.com/cgtpeidf/>

